

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 2 décembre 2015 à 18h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Robert Kennedy – district #2
 Alexander Tomeo – district #3
 Normand Clermont – district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

Absences motivées :

Serge Bédard – district #1
 Dominick Giguère – district #4

La directrice générale est également présente.

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Règlement 462-15/financement par billets – 126 800 \$/acceptation de l'offre
- 3.- Règlement 462-15/financement à long terme – 126 800 \$
- 4.- Levée de la séance

15-12-197 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
 Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-198 RÈGLEMENT 462-15/FINANCEMENT PAR BILLETS – 126 800\$/ACCEPTATION DE L'OFFRE

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
 Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc., pour son emprunt par billets en date du 9 décembre 2015 au montant de 126 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 462-15. Ce billet est émis au prix de 98,393 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

24 000 \$	1,75 %	9 décembre 2016
24 600 \$	1,95 %	9 décembre 2017
25 400 \$	2,15 %	9 décembre 2018
26 000 \$	2,30 %	9 décembre 2019
26 800 \$	2,60 %	9 décembre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-199

RÈGLEMENT 462-15/FINANCEMENT À LONG TERME – 126 800 \$

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite emprunter par billet, un montant total de 126 800 \$;

Règlement 462-15	126 800 \$
------------------	------------

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 126 800 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 462-15 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale;

QUE les billets soient datés du 9 décembre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	24 000 \$
2017	24 600 \$
2018	25 400 \$
2019	26 000 \$
2020	26 800 \$ (à payer en 2020)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-200

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QU'À 18h14, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale